

Nombre de Conseillers
En exercice : 14
Présents : 11
Absents : 03
Votants : 13

L'an deux mille vingt deux
Le lundi vingt-six septembre
Le Conseil Municipal de COGNAC LA FORET dûment convoqué à 20 h 00, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr VIGNERIE Christian, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2022

Présents : Mr VIGNERIE, Maire, Mr JAVELAUD, Mr MAYNARD Adjoints au Maire, Mme MOREL, Mme LORGUE, Mr VARENNE, Mr FABRE, Mr RESTOUEIX, Mme COIFFE, Mme PIEKARCZYK, Mme FEIFER.

Absents excusés : Mme THOMAS Maryse qui a donné pouvoir à Mr VIGNERIE Christian, Mr MOREAU Laurent qui a donné pouvoir à Mr MAYNARD Jean.

Absente : Mme GODARD Frédérique

Secrétaire de séance : Mme FEIFER Elodie

022/2022 - TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2023

Par courrier du 25 août dernier la SAUR demande si la commune désire modifier ou reconduire les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2023.

Mr MAYNARD rappelle les tarifs de l'année en cours :

- ☑ **Redevance d'assainissement** : 0,95 € par m3 consommé sachant que cette redevance reste due jusqu'à 170 m3 consommés, au-delà les usagers sont exonérés
- ☑ **Redevance d'abonnement** : 35 € par an

Après étude par la commission communale chargée de l'assainissement, trois propositions sont soumises au Conseil municipal pour l'année 2023 :

- 1) Redevance d'assainissement : 0,95 € / redevance d'abonnement : 45 €
- 2) Redevance d'assainissement : 1,00 € / redevance d'abonnement : 43 €
- 3) Redevance d'assainissement : 1,00 € / redevance d'abonnement : 40 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants (13 voix), le Conseil Municipal décide de retenir la proposition n°3.

Les tarifs pour l'année 2023 seront les suivants :

- ☑ **Redevance d'assainissement** : 1,00 € par m3 consommé sachant que cette redevance reste due jusqu'à 170 m3 consommés, au-delà les usagers sont exonérés
- ☑ **Redevance d'abonnement** : 40 € par an

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme en Mairie.

Le Maire,

VIGNERIE Christian

